

CONDITIONS D'AFFECTATION

INTRA 2012 : un service public d'Education asphyxié, des conditions d'affectation encore plus dégradées pour les personnels...

Tant pour les personnels que pour le Service public d'Education, le mouvement intra 2012 a été marqué par les effets désastreux du budget d'austérité renforcée et de la poursuite des réformes régressives imposées par le précédent Gouvernement. En effet, faute de recrutements aux concours en nombre suffisant, le mouvement ne garantit pas la couverture des besoins du système éducatif à la rentrée 2012. Le vivier de TZR se retrouve laminé dans toutes les disciplines, le nombre de postes vacants dans certaines disciplines augmente encore contribuant à les fragiliser davantage (52 postes vacants en documentation, 19 en lettres classiques, 74 en économie gestion, 18 en STMS...). Certaines disciplines épargnées jusqu'à présent deviennent, elles-aussi, déficitaires (mathématiques, anglais...).

La qualité du mouvement a été, d'autre part, fortement obérée par la nouvelle vague de destruction de postes (plus de 500 dans l'Académie) après celles des années précédentes (- 500 en 2010, -128 en 2010...), et par les blocages de postes, pour les stagiaires, ou pour des personnels recrutés par les chefs d'établissement dans le cadre du programme ECLAIR. Cela a, à nouveau aggravé, la baisse du taux de satisfaction des demandes de mutation, entraîné la multiplication des compléments de services...

Le SNES est intervenu auprès du Rectorat afin que la décharge de service de 3 heures pour les stagiaires, annoncée par le nouveau Ministre, soit prise en compte : c'est ainsi que 168 postes supplémentaires

ont été réinjectés dans le mouvement, sur les 465 initialement bloqués. Cette avancée non négligeable n'a pas suffi cependant à améliorer sensiblement les conditions d'affectation de l'ensemble des collègues.

C'est bien une autre politique qui doit être mise en place afin que la mobilité choisie ne reste pas lettre morte et que le service public ait les moyens de son bon fonctionnement: création de postes à la hauteur des besoins, mesures immédiates et exceptionnelles pour endiguer la pénurie de personnels titulaires, rétablissement d'une véritable année de stage, abandon du programme ECLAIR, retour à un mouvement national rénové et amélioré...

Le SNES-FSU agit, à tous les échelons, pour obtenir du nouveau Gouvernement une véritable rupture avec les choix éducatifs et budgétaires du pouvoir défait dans les urnes en mai et juin derniers.



Pascale Boutet.

Rendre attractives les fonctions de remplacement : un impératif !

Le SNES revendique :

- la véritable prise en compte du remplacement comme un besoin permanent du service public d'Education,
- la rénovation des indemnités liées aux fonctions de remplacement et leur versement aux TZR,
- le retour de la bonification TZR au mouvement inter-académique,
- un véritable groupe de travail TZR fin août, au cours duquel les élus des personnels pourraient vérifier les affectations prononcées par l'Administration pendant l'été et assurer l'équité de traitement entre les collègues dans le cadre de règles transparentes et connues de tous.



Titulaires sur zone de remplacement

Cette année encore, le mouvement intra-académique a conduit de nombreux néo-titulaires à être affectés sur une zone de remplacement qu'ils n'avaient souvent pas choisie, et de nombreux TZR à le rester malgré eux. Pour autant, le vivier de titulaires remplaçants de l'académie de Versailles est plus réduit que jamais, et il n'existe déjà plus aucun TZR disponible pour assurer la continuité du service public d'Education en Mathématiques, Lettres classiques ou Espagnol.

Tous les TZR sont les victimes d'une rentrée 2012 qui s'est déroulée sous le signe de l'improvisation. La phase d'ajustement de juillet a souffert d'une confusion la plus totale de la part de l'administration : malgré la date tardive de la phase d'ajustement cette année, la montée en Terminale de la réforme des lycées, qui laisse l'attribution de nombreuses heures à la libre appréciation des établissements, et la volonté d'imposer aux collègues en poste fixe le plus d'heures supplémentaires possible, ont empêché une remontée précise des BMP. Peu d'affectations ont donc pu être prononcées dès le mois de juillet, alors que ce sont les seules à pouvoir être contrôlées par les élus des personnels en groupe de travail.

Les affectations en complément de service ont par conséquent atteint un niveau alarmant, et touchent des disciplines dans lesquelles ils étaient jusqu'ici très rares : en Anglais, Lettres modernes ou encore Histoire-Géographie, les TZR devant jongler entre trois établissements (souvent lointains et combinant collège et lycée) ne sont plus des exceptions. Dans ce contexte, la décision du Rectorat de Versailles de ne plus verser aux TZR certifiés et agrégés l'heure de décharge de service pour exercice dans des communes non-limitrophes est un signe supplémentaire du peu de cas que l'Administration fait des conditions de travail de ses personnels remplaçants. Le SNES-FSU vous encourage à demander cette heure de décharge si votre affectation la justifie, afin de mettre l'Administration face à ses responsabilités. Demandez également les frais de déplacement qui vous sont dus ! (voir page 4)

REUNION TZR A ARCUEIL
LE MERCREDI 26 SEPTEMBRE
DE 14 h 30 à 17 h 00
Le point sur la rentrée
Droits et obligations du TZR
Revendications

Mélanie Javaloyès.